



AVENANT A CONVENTION INDIVIDUELLE DE PARCOURS TUTORE

Dans le cadre d'un projet de mobilité vers la fonction publique territoriale

Cette convention est passée entre :

D'une part,

- **La Poste**

La Direction de rattachement de l'intéressé(e)

Représentée par Frédérique WAGNER

En qualité de DRH à la Direction du Courrier de Poitou-Charentes

Adresse : 9 rue Maillochon 86072 Poitiers CEDEX 9

Téléphone du service : 05 49 55 53 87

SIREN 356 000 000 RCS Paris

Et d'autre part,

- **La Mairie d'AUSSAC-VADALLE**

Représentée par Gérard LIOT

En qualité de maire

Adresse : Mairie 16560 Aussac-Vadalle

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La convention prévoyant la mise à disposition de Mme Evelyne Deschamps, conclue pour la période du 28 novembre 2011 au 13 avril 2012, est reconduite dans les mêmes termes pour la période du 25 avril au 25 mai 2012.

Fait en quatres exemplaires

A , le

Le représentant de La Poste,

.....

Le représentant de la Mairie
d'Aussac

.....,

L'agent de La Poste concerné

.....